



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER**

**ARRETE AG  
N° 05/2023**

**portant fermeture temporaire de l'Eglise St  
Philbert en raison des travaux d'électricité et de  
chauffage dans l'église**

**Le Maire de la commune de BEAUVOIR SUR MER,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2 relatif au pouvoir du Maire,**

**Vu le Code de la construction et de l'habitation,**

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux d'électricité et de chauffage de l'église St Philbert, l'église doit être fermée au public pour des raisons de sécurité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'église Saint Philbert de Beauvoir Sur Mer sera fermée au public du mardi 10 janvier 2023 au vendredi 31 mars 2023.

**ARTICLE 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet,
- La Directrice Générale des Services de BEAUVOIR SUR MER,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beauvoir-Sur-Mer,
- Monsieur Le Responsable des Services Techniques Municipaux,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté,
- et l'original sera conservé aux archives de la Mairie.
- Un exemplaire du présent document sera publié sur le site de la mairie de Beauvoir sur Mer pendant une période de 15 jours

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A Beauvoir Sur Mer, le 05/01/2023

Le Maire  
Jean-Yves BILLON

Publié le : 09 JAN. 2023

